



REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

Présentation des projets de stratégies Varoises (bilan de la consultation - CDRNM du 22 novembre 2016)

Réduire les conséquences des inondations !



Directive Inondation (DI)

Stratégie nationale de gestion des Risques d'Inondation (SNGRI)

Plan de gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2015-2021

2015-2021

Évaluation
préliminaire
des risques



Sélection
des 31 TRI



Réalisation de
la cartographie



Rédaction du PGRI

Objectifs et
mesures
générales
applicables
au district

Objectifs et
mesures
spécifiques
aux TRI

Stratégies locales de gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) 2016-2021

2016-2021

1 SLGRI

1 TRI

VAR (83)



Mise en œuvre dans des programmes d'actions contractualisés (PAPI / Plan Rhône, etc.)

Niveau européen



Niveau national



Niveau district =
Bassin Rhône-
Méditerranée

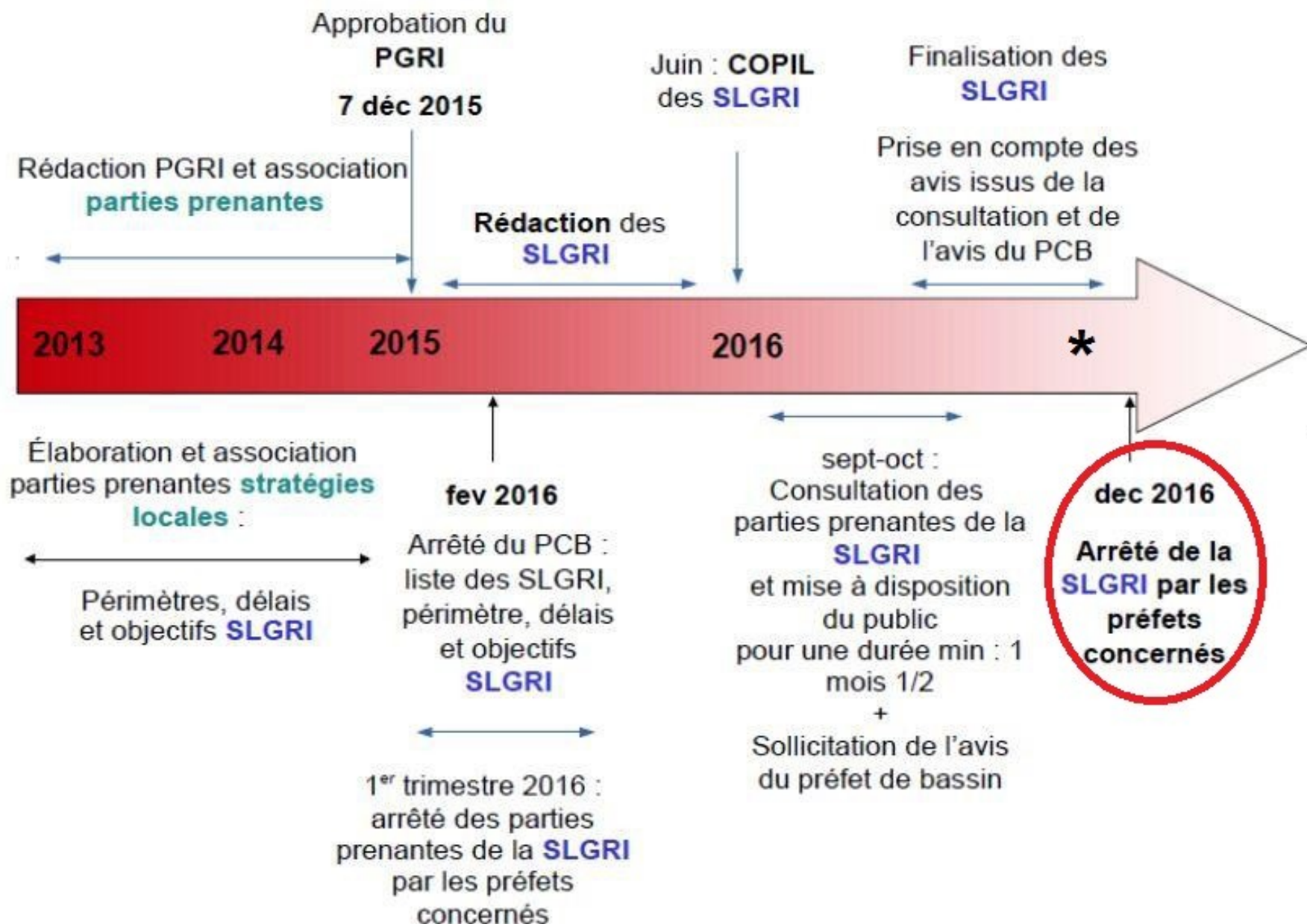


Niveau des
bassins versants

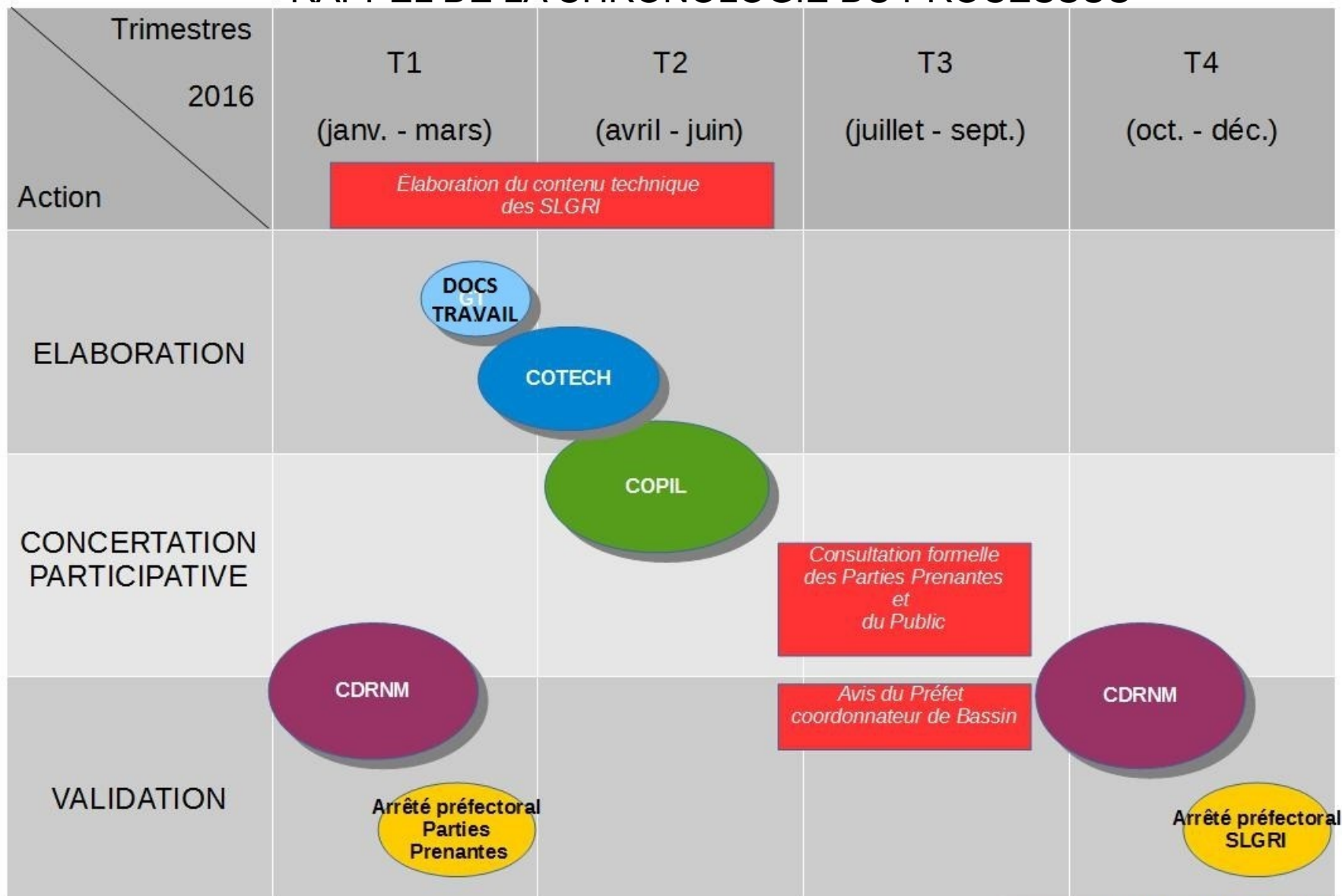


Niveau des TRI

Calendrier d'élaboration des stratégies locales :



RAPPEL DE LA CHRONOLOGIE DU PROCESSUS



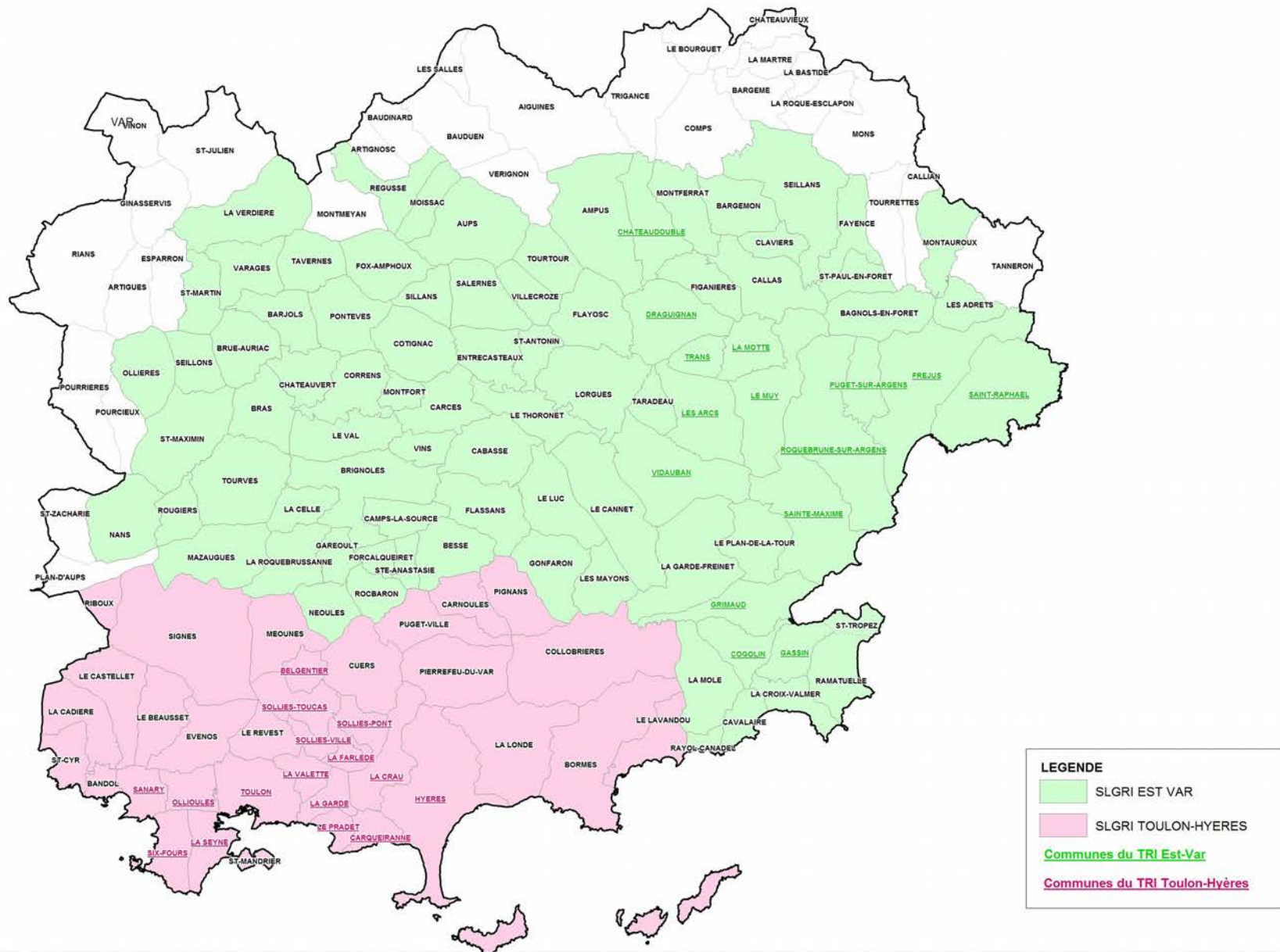
DDTM / SAD / BR 22/11/16

VISION HYDROGRAPHIQUE GLOBALE DU VAR

RESEAU HYDROGRAPHIQUE STRUCTURANT ET GRANDS BASSINS VERSANTS



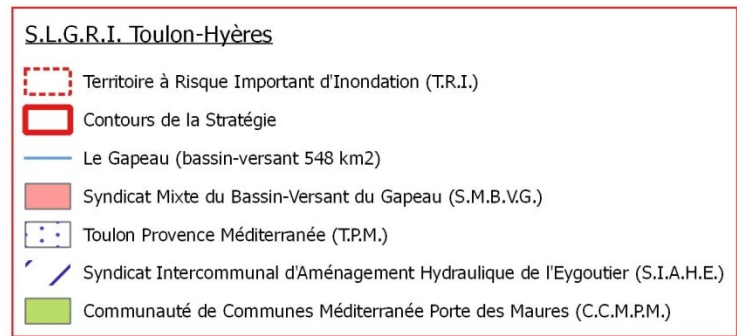
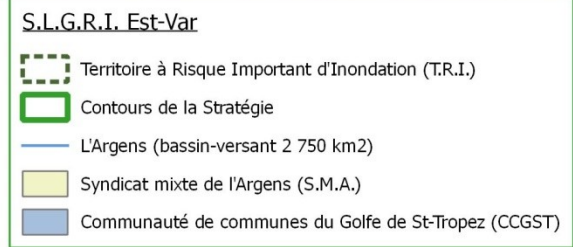
DELIMITATION DES STRATEGIES LOCALES DE GESTION DU RISQUE INONDATION VAR



LEGENDE

- SLGRI EST VAR
- SLGRI TOULON-HYERES
- Communes du TRI Est-Var
- Communes du TRI Toulon-Hyères

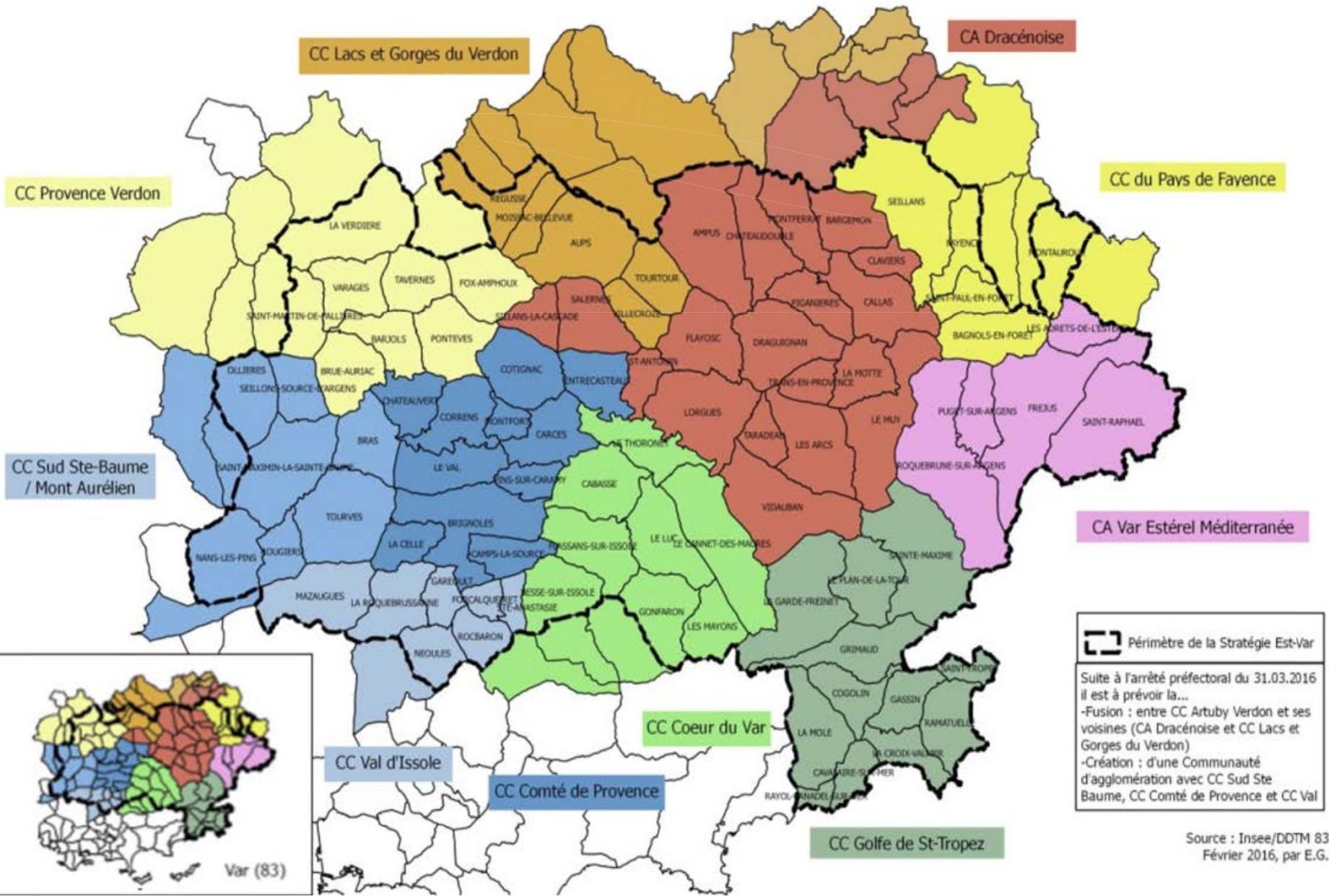
S.L.G.R.I. du Var



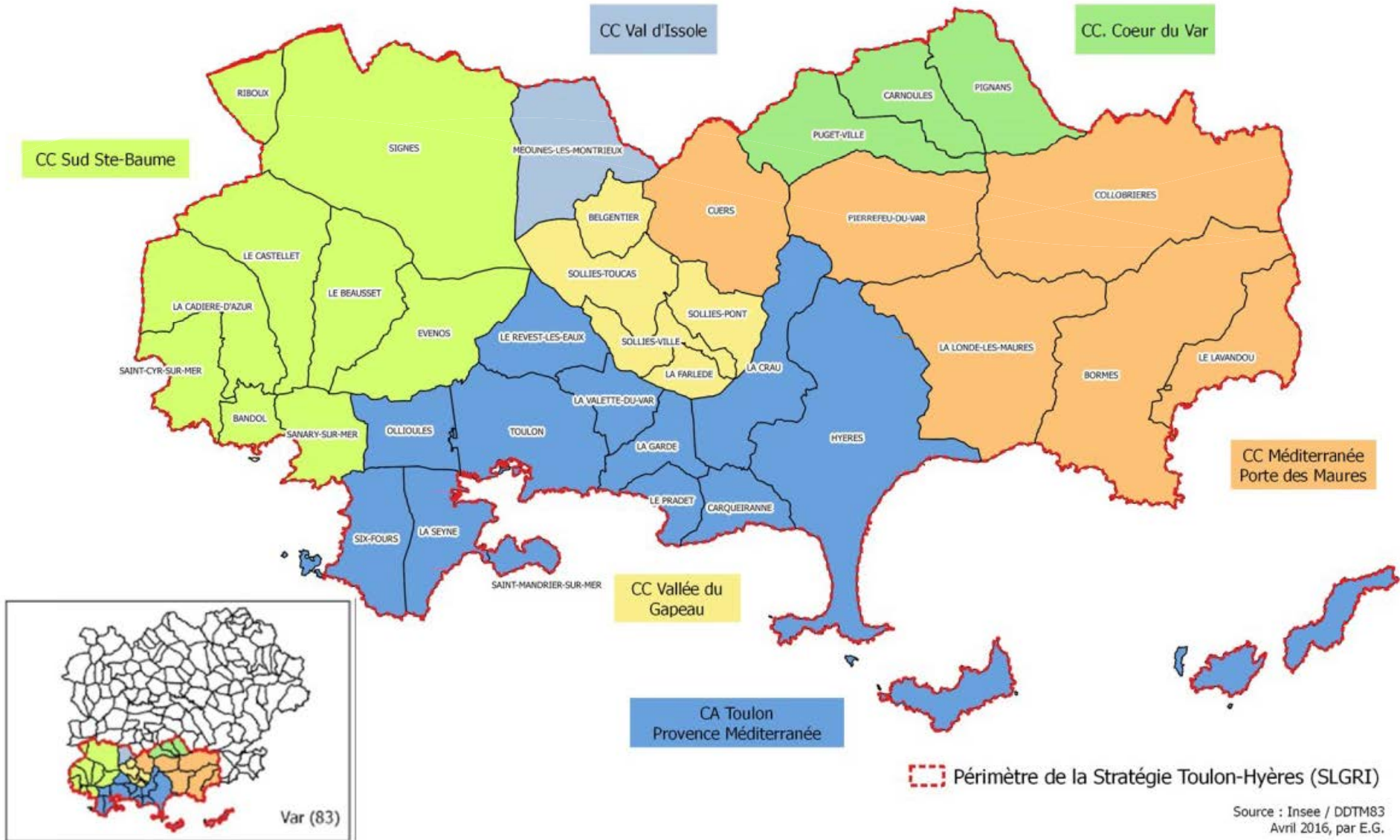
INTERCOMMUNALITE

Territoire Est-Var

Communauté de communes (CC) et Communauté d'agglomération (CA)



INTERCOMMUNALITE
Territoire Toulon-Hyères
Communauté de Communes (CC) et Communauté d'agglomération (CA)



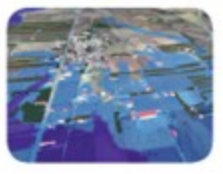
Source : Insee / DDTM83
Avril 2016, par E.G.



Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation.



Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du bon fonctionnement naturel des milieux aquatiques.



Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.



Améliorer la résilience des territoires exposés.



Organiser les acteurs et les compétences



Documents
d'urbanisme *

Ruissellement *

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du bon fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Espaces
stratégiques *

Entretien *

Trait de côte

Développement
durable *

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation.

G01

G02

Améliorer la résilience des territoires exposés.

G05

Les SLGRI du Var fixent
5 grands objectifs (Go)
pour 15 thèmes prioritaires
traduits en 33 dispositions.

G03

Ruissellement

Aléas côtiers

Culture du
risque *

Surveillance *

Organiser les acteurs et les compétences

Sensibilisation
de la population *

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Réduction de
la
vulnérabilité *

Planifications
individuelle et
collective

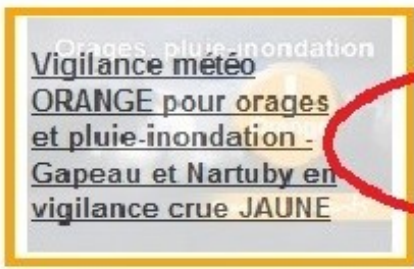
GEMAPI

Culture de
réseau *

Accueil > Politiques publiques > Prévention, sécurité des biens et des personnes > Risques naturels et technologiques > Risque inondation > Stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) > **Qu'est-ce qu'une SLGRI ?**

Stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI)

Qu'est-ce qu'une SLGRI ?
CDRNM du 30 juin 2016
Pluies méditerranéennes intenses : les bons comportements à adopter



Qu'est-ce qu'une SLGRI ?

Article créé le 21/09/2016 Mis à jour le 16/11/2016

La **Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)** est un outil de mise en œuvre de la [Directive Inondation](#). Elle permet de centrer la réflexion sur la gestion des inondations en fonction des priorités et des enjeux locaux. C'est une ambition affichée pour le territoire qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral en décembre 2016. Compatibles avec le Plan de Gestion des Risques naturels (PGRI) du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée, les stratégies locales varoises ont vocation à encadrer les actions PAPI en cours ou à venir, celles du volet inondation des contrats de milieu (Contrat de rivière, Contrat de baie) ou des SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'Eau).

Télécharger

[Les résultats de la consultation élargie](#) (format pdf - 270,4 ko - 18/11/2016) des parties prenantes et du public qui s'est tenue en juillet, août, septembre et octobre 2016

Votre avis nous intéresse

Ce sondage a eu pour vocation d'établir les dispositions prioritaires concernant la gestion du risque inondation.



Météo France a placé le département du Var en vigilance météorologique ORANGE pour orages et pluie-inondation : prudence à proximité des cours d'eau et lors de tout déplacement. Evènement à suivre sur Twitter via @Prefet83

Priorité temporelle des dispositions

(après bilan de la consultation élargie et priorité des services de l'État *)

→ disposition dite « **principale** » :
à mettre en œuvre en priorité sur 2017-2019

→ disposition dite « **complémentaire** » :
à développer et à mettre en œuvre via les
outils SAGE, PAPI, Contrats de milieux,
Contrats de territoire sur 2017-2022

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

4 dispositions principales

Disposition 1.2 :

Travailler à une doctrine commune pour la prise en compte du ruissellement dans la planification et les pratiques (urbanisme, agriculture).

Disposition 1.1 :

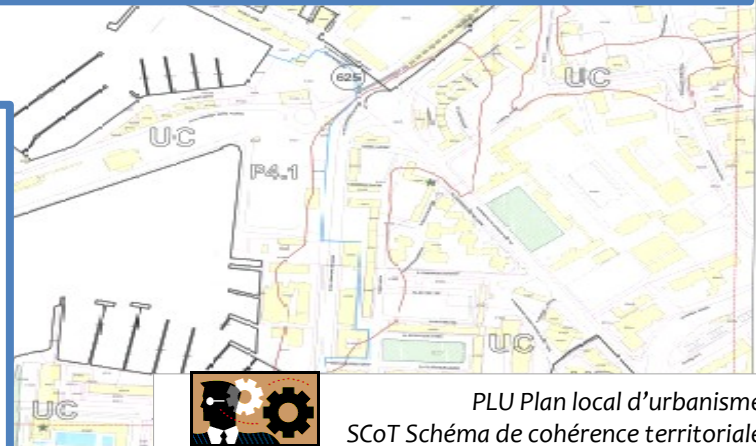
Améliorer la prise en compte des risques d'inondation dans les SCoT et PLU, en intégrant une vision par bassin-versant.

Disposition 1.3* :

Intégrer les réflexions de l'atelier national Argens dans la planification et les démarches opérationnelles d'aménagement du territoire (Est Var).

Disposition 1.6* :

Poursuivre le programme de PPRI défini sur le périmètre de la SLGRi en intégrant les retours d'expérience et les diagnostics de vulnérabilité à leur éventuelle révision. Et travailler à l'élaboration des PPR Littoraux ou à préciser les règles dans les zones littorales (en lien avec la disposition D.1-6 du PGRI).



Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

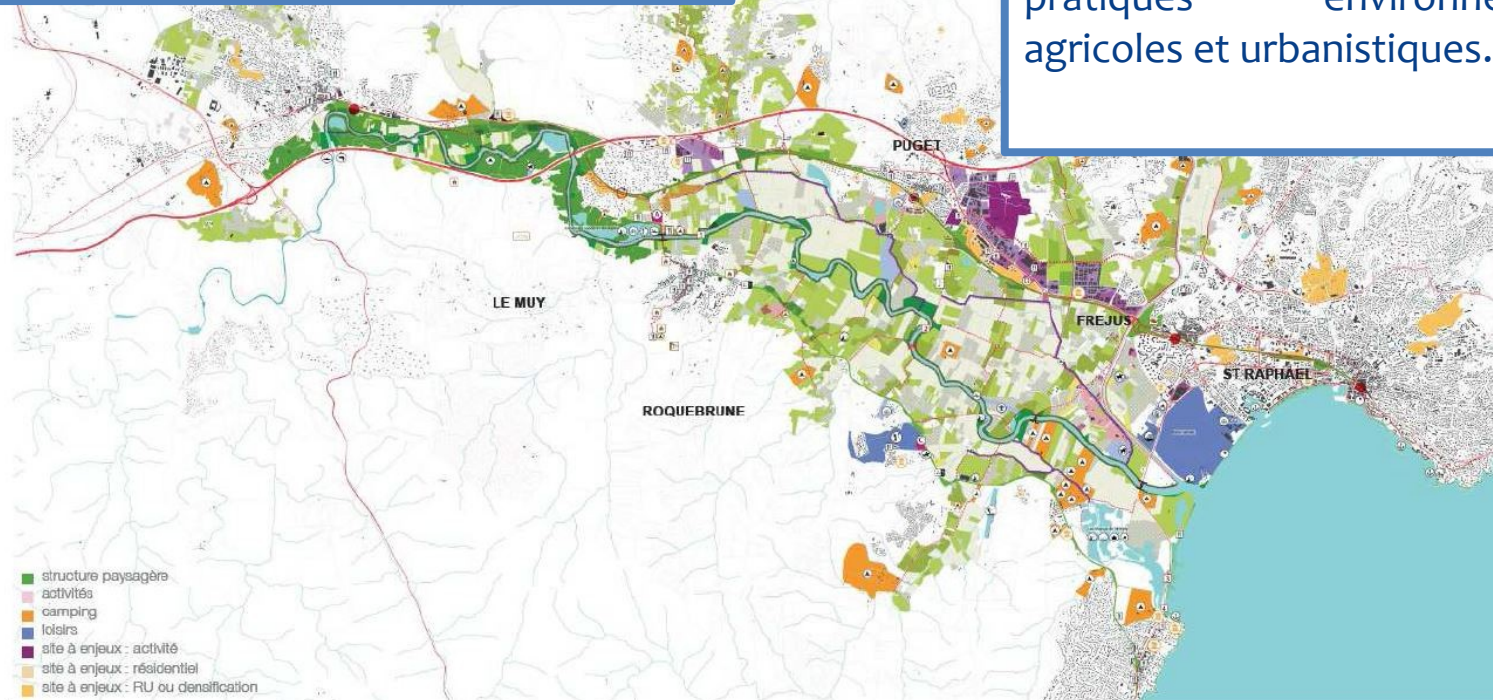
2 dispositions complémentaires

Disposition 1.4 :

Aider à l'élaboration des Schémas directeurs de gestion des eaux pluviales tout en prenant en compte les communes limitrophes, à travers une vision par bassin-versant.

Disposition 1.5 :

Inciter et sensibiliser les communes et maîtres d'oeuvre aux bonnes pratiques environnementales, agricoles et urbanistiques.



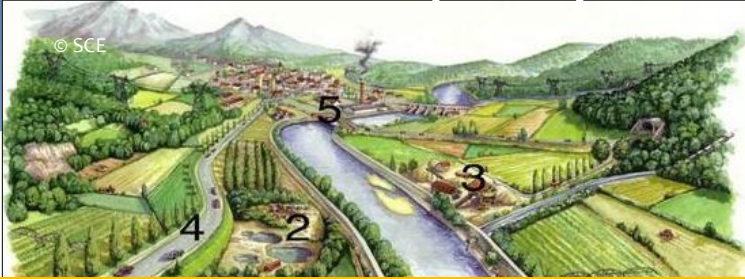
Le
Ruissellement

... une problématique essentielle



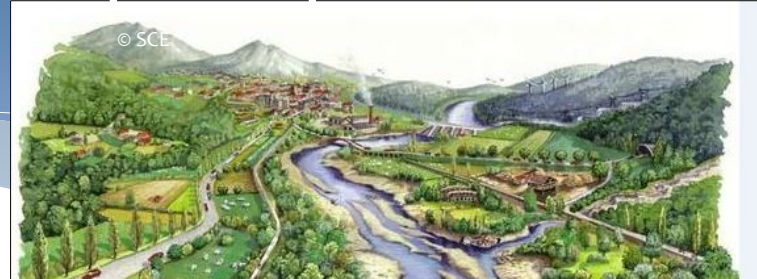
Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

4 dispositions principales



Disposition 2.1 :

Travailler plus avant à l'identification et à la préservation des espaces stratégiques des milieux aquatiques, et en vue d'assurer un espace de bon fonctionnement aux cours d'eau.



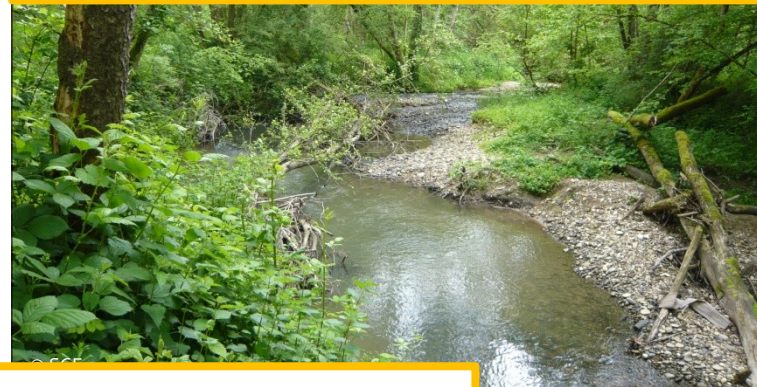
Disposition 2.2 :

Promouvoir l'entretien cohérent et différencié des cours d'eau et des réseaux pluviaux pour éviter l'aggravation des risques en amont et en aval (prévention des embâcles).



Disposition 2.3 :

Communiquer et s'organiser à différents niveaux pour lutter de façon solidaire contre les remblais illégaux en lits mineurs zone inondable.



Disposition 2.9 : *

Identification et diagnostic des ouvrages hydrauliques existant, et de leur devenir d'ici 2020.x0



Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

5 dispositions complémentaires 1/2

Disposition 2.4 :

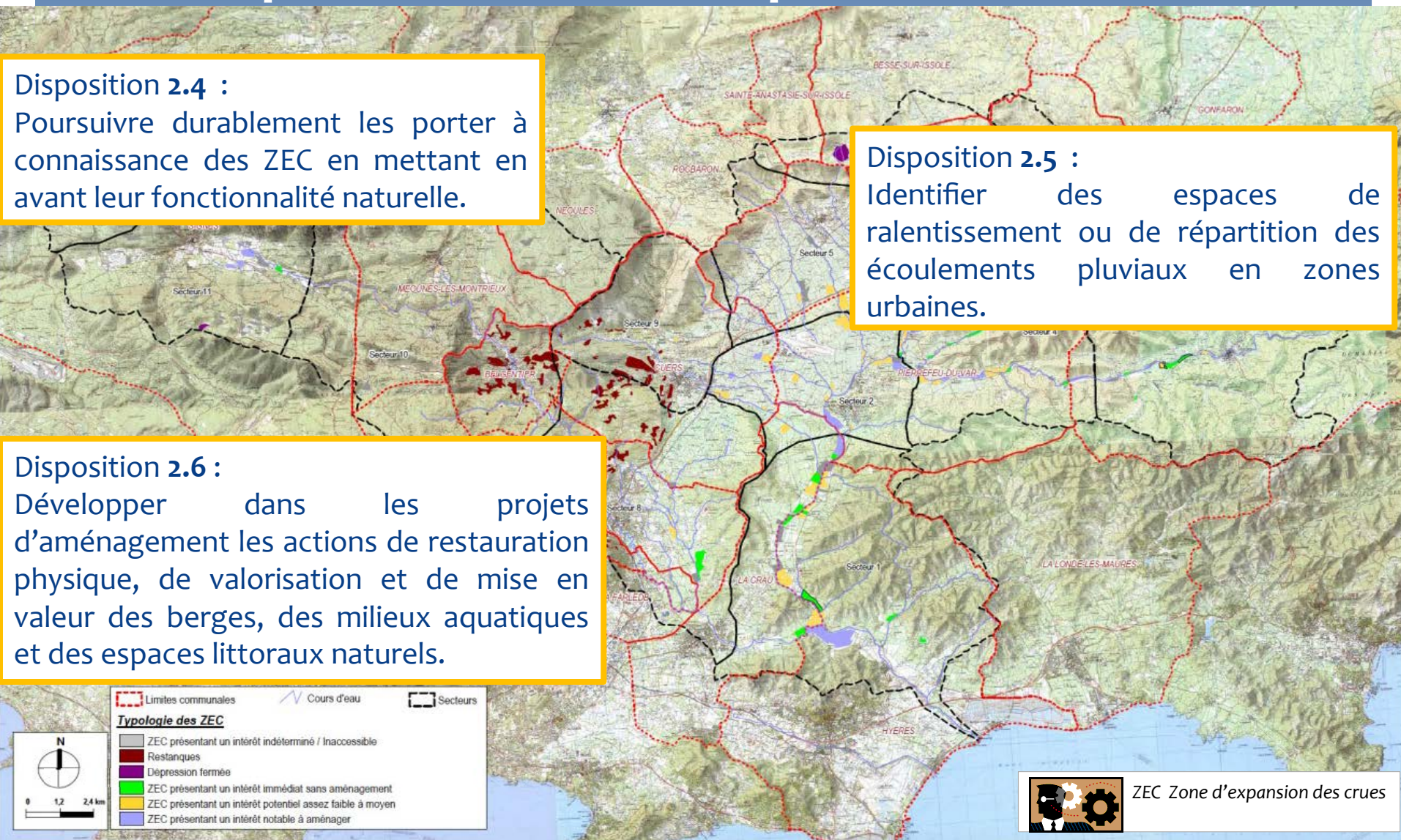
Poursuivre durablement les porter à connaissance des ZEC en mettant en avant leur fonctionnalité naturelle.

Disposition 2.5 :

Identifier des espaces de ralentissement ou de répartition des écoulements pluviaux en zones urbaines.

Disposition 2.6 :

Développer dans les projets d'aménagement les actions de restauration physique, de valorisation et de mise en valeur des berges, des milieux aquatiques et des espaces littoraux naturels.



ZEC Zone d'expansion des crues

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

5 dispositions
complémentaires
(suite 2/2)

La Nartuby © Élodie Gutierrez

Disposition 2.7 :
Améliorer et intégrer la connaissance des enjeux environnementaux dans la conception des ouvrages et des projets (Est-Var).

Disposition 2.8 (ex n°14 du projet) :
Prendre en compte la dynamique sédimentaire et les fonctionnalités écologiques des milieux marins dans la lutte contre l'érosion côtière (Toulon-Hyères).



Dispo 2,6 (ex12.)



Gauche. Génie végétal sur le Bourrian, Avant /Après travaux ©CCGST
Droite. Génie végétal sur le Bélieu ©CCGST

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

3 Dispositions principales

Disposition 3.1 :

Améliorer l'anticipation et la gestion en temps réel des crues, et promouvoir les nouveaux outils d'observation et de suivi des événements météorologiques. Vers des schémas locaux d'alerte...



Disposition 3.3* :

Optimiser et rendre opérationnel le volet inondation des PCS (voire PICS), en réalisant notamment des exercices de crise inondation par sous-bassins versants, et en améliorant les outils d'alerte. Vers des schémas locaux d'alerte (enjeux campings)...

Disposition 3.2 :

Généraliser le retour d'expérience et en faire la diffusion au plus grand nombre.



Réduction de
la
vulnérabilité

... un objectif majeur

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

5 Dispositions complémentaires ^{1/2}

Disposition 3.4 :

Doter l'ensemble des communes du périmètre de la stratégie de DICRIM.

Disposition 3.5 :

Développer la connaissance et les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux touristiques (Est-Var).



Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

5 Dispositions complémentaires (2/2)

Disposition 3.6 :

Mieux accompagner les actions de gestion de la vulnérabilité et leur financement.

Disposition 3.8 :

Développer les diagnostics de vulnérabilité sur les ouvrages et réseaux sensibles en matière de crise.

Disposition 3.7 :

Accompagner la planification dans les établissements recevant du public, dans les cellules familiales et les entreprises vulnérables, par la promotion des plans de gestion, de continuité d'activité, de gestion des déchets post-crise et de plan de retour à la normale.



Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences 1 disposition principale

Disposition 4.1 :
Coordonner l'articulation des documents territoriaux (SLGRI, PAPI, Contrat de Rivière, Contrat de Baie, Contrat de Territoire, SAGE, SCoT, etc.).



Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

2 dispositions complémentaires

1

Gérer l'eau par
bassin versant

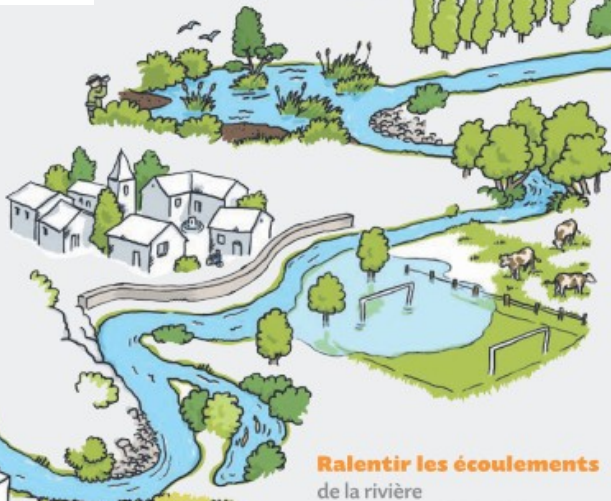


Disposition 4.2 :

Mettre en place un Schéma d'Organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) et par-delà clarifier les compétences des différents acteurs dans un contexte institutionnel très évolutif (GeMAPI, loi NOTRe...).

2

Laisser plus d'espace
à la rivière



Disposition 4.3 :

Faire émerger une culture de réseau entre acteurs de la même SLGRI, sur une base d'échange avec la CDRNM.

3

Stratégies locales de gestion des risques d'inondation varoises



Loi NOTRe Nouvelle organisation territoriale de la République
SOCLE Schéma d'organisation des Compétences Locales de l'Eau

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

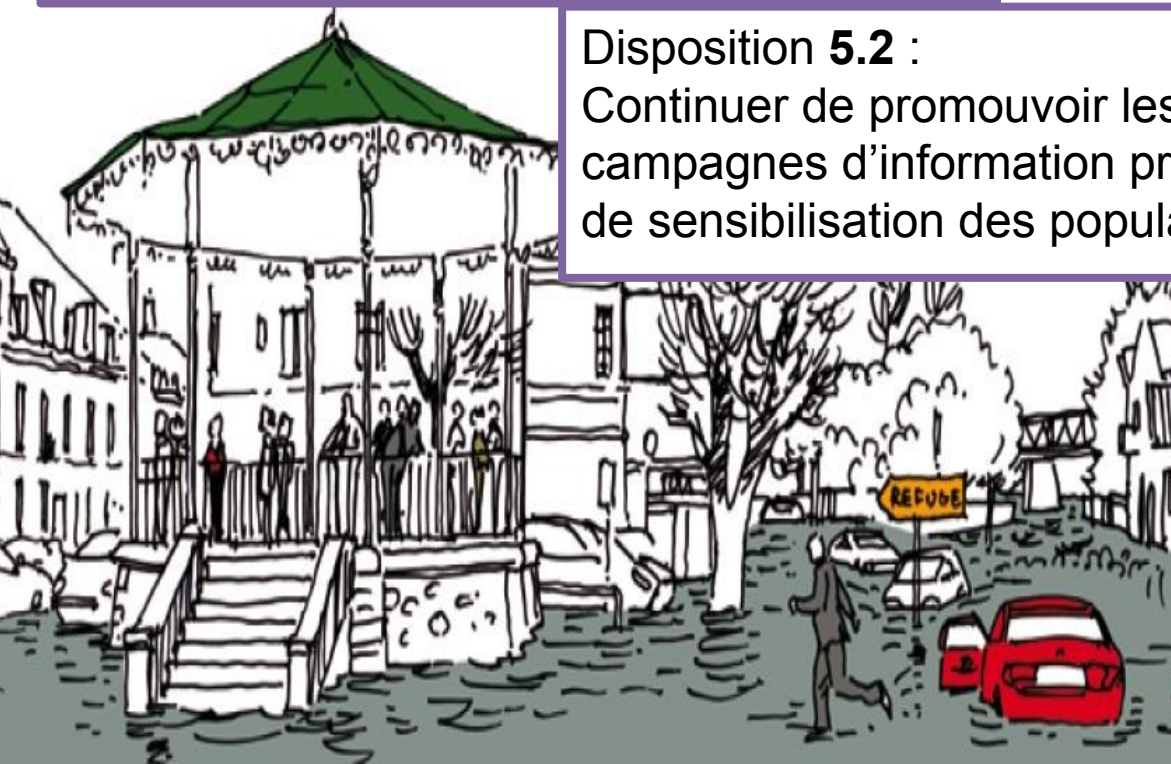
2 dispositions principales

Disposition 5.1 :

Identifier les actions d'amélioration de la connaissance sur le risque de ruissellement.

Disposition 5.2 :

Continuer de promouvoir les campagnes d'information préventive et de sensibilisation des populations.



Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

4 dispositions complémentaires

Disposition 5.3 :

Identifier les sites stratégiques pour les repères de crues, et identifier les parkings ou sous-sols à risque.

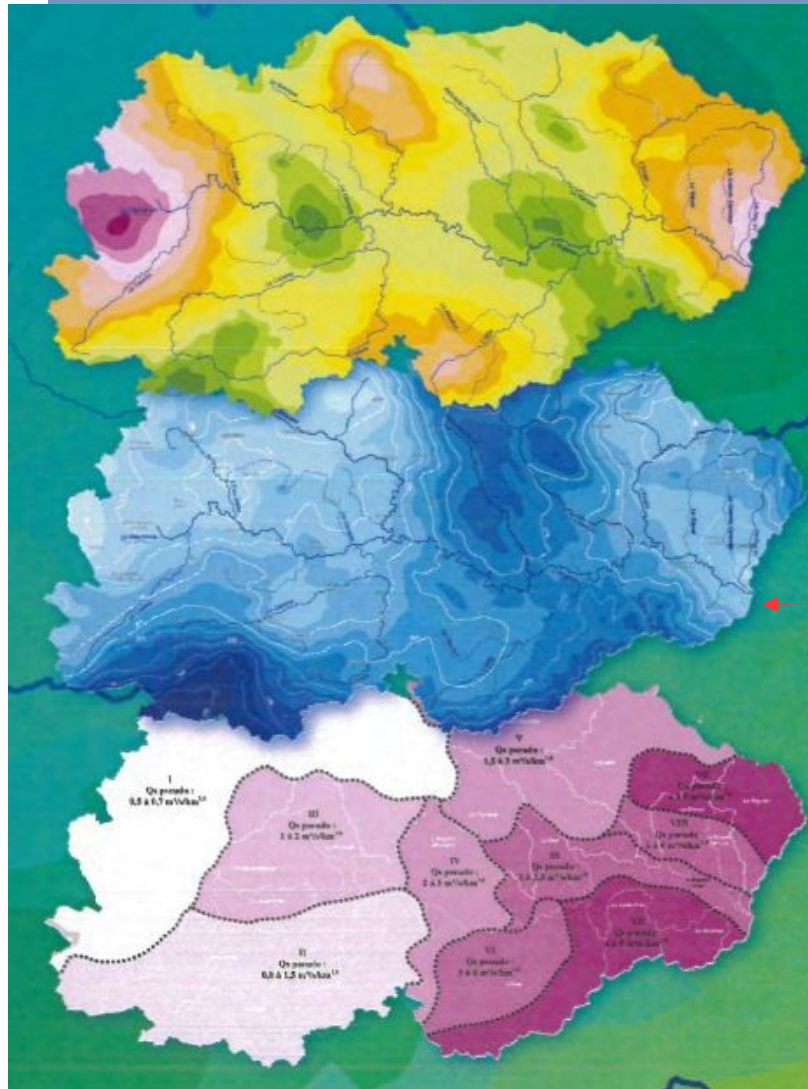
Disposition 5.4 :

Améliorer la connaissance des aléas côtiers en intégrant les évolutions potentielles engendrées par les changements climatiques dans l'état des connaissances.

Disposition 5.5 :

Définir une hydrologie de référence par bassin-versant ou fédération de bassins-versants adjacents.

Disposition 5.6 : Organiser la mobilisation du tissu associatif en construisant une nouvelle communauté autour de la thématique du risque.



proposition_DISPOSITIONS PRINCIPALES (14)

GO1. Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation.	
Disposition 1.1 : Améliorer la prise en compte des risques d'inondation dans les SCoT et PLU, en intégrant une vision par bassin-versant.	(ex n°1 du projet)
Disposition 1.2 : Travailler à une doctrine commune pour la prise en compte du ruissellement dans la planification et les pratiques (urbanisme, agriculture).	(ex n°4 du projet)
Disposition 1.3 * : Intégrer les réflexions de l'atelier national Argens dans la planification et les démarches opérationnelles d'aménagement du territoire (<u>Est-Var</u>)	(ex n°5 du projet)
Disposition 1.6 * : Poursuivre le programme de PPRI défini sur le périmètre de la SLGRi en intégrant les retours d'expérience et les diagnostics de vulnérabilité à leur éventuelle révision. Et avancer sur les PPR Littoraux ou les règles en zone littorales (cf D.1-6 du PGRI).	(ex n°3 du projet)
GO2. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.	
Disposition 2.1 : Travailler plus avant à l'identification et à la préservation des espaces stratégiques des milieux aquatiques, et en vue d'assurer un espace de bon fonctionnement aux cours d'eau.	(ex n°7 du projet)
Disposition 2.2 : Promouvoir l'entretien cohérent et différencié des cours d'eau et des réseaux pluviaux pour éviter l'aggravation des risques en amont et en aval (prévention des embâcles).	(ex n°9 du projet)
Disposition 2.3 : Communiquer et s'organiser à différents niveaux pour lutter de façon solidaire contre les remblais illégaux en lits mineurs et en zone inondable.	(ex n°11 du projet)
Disposition 2.9 * : Identification et diagnostic des ouvrages hydrauliques existant, et de leur devenir d'ici 2020.	(ex n°15 du projet)
GO3. Améliorer la résilience des territoires exposés.	
Disposition 3.1 : Améliorer l'anticipation et le suivi en temps réel des crues, ainsi que promouvoir les nouveaux outils d'observation et de suivi des événements météorologiques.	(ex n°16 du projet)
Disposition 3.2 : Généraliser le retour d'expérience et en faire la diffusion au plus grand nombre.	(ex n°21 du projet)
Disposition 3.3 * : Optimiser et rendre opérationnel le volet inondation des PCS (voire PICS), en réalisant notamment des exercices de crise inondation par sous-bassins versants, et en améliorant les outils d'alerte.	(ex n°18 du projet)
GO4. Organiser les acteurs et les compétences.	
Disposition 4.1 : Coordonner l'articulation des documents territoriaux (SLGRi, PAPI, Contrat de Rivière, Contrat de Baie, Contrat de Territoire, SAGE, SCoT, etc.).	(ex n°26 du projet)
GO5. Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.	
Disposition 5.1 : Identifier les actions d'amélioration de la connaissance sur le risque de ruissellement.	(ex n°27 du projet)
Disposition 5.2 : Continuer de promouvoir et mettre en œuvre les campagnes d'information préventive et de sensibilisation des populations.	(ex n°28 du projet)

proposition_DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES (18)

GO1. Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation.	
Disposition 1.4 : Aider à l'élaboration des Schémas directeurs de gestion des eaux pluviales tout en prenant en compte les communes limitrophes, à travers une vision par bassin-versant.	<i>(ex n°2 du projet)</i>
Disposition 1.5 : Inciter et sensibiliser les communes et maîtres d'oeuvre aux bonnes pratiques environnementales, agricoles et urbanistiques.	<i>(ex n°6 du projet)</i>
GO2. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.	
Disposition 2.4 : Poursuivre durablement les porter à connaissance des ZEC en mettant en avant leur fonctionnalité naturelle.	<i>(ex n°8 du projet)</i>
Disposition 2.5 : Identifier des espaces de ralentissement ou de répartition des écoulements pluviaux en zones urbaines.	<i>(ex n°10 du projet)</i>
Disposition 2.6 : Développer dans les projets d'aménagement les actions de restauration physique, de valorisation et de mise en valeur des berges, des milieux aquatiques et des espaces linéaires naturels.	<i>(ex n°12 du projet)</i>
Disposition 2.7 : Améliorer et intégrer la connaissance des enjeux environnementaux dans la conception des ouvrages et des projets (Est-Var).	<i>(ex n°13 du projet)</i>
Disposition 2.8 : Prendre en compte la dynamique sédimentaire et les fonctionnalités écologiques des milieux marins dans la lutte contre l'érosion côtière (Toulon-Hyères).	<i>(ex n°14 du projet)</i>
GO3. Améliorer la résilience des territoires exposés.	
Disposition 3.4 : Doter l'ensemble des communes du périmètre de la stratégie de DICRIM.	<i>(ex n°17 du projet)</i>
Disposition 3.5 : Développer la connaissance et les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux touristiques (Est-Var).	<i>(ex n°19 du projet)</i>
Disposition 3.6 : Mieux accompagner les actions de gestion de la vulnérabilité et leur financement.	<i>(ex n°20 du projet)</i>
Disposition 3.7 : Accompagner la planification dans les établissements recevant du public, dans les cellules familiales et les entreprises vulnérables, par la promotion des plans de gestion, de continuité d'activité, de gestion des déchets post-crise et de plan de retour à la normale.	<i>(ex n°22 du projet)</i>
Disposition 3.8 : Développer les diagnostics de vulnérabilité sur les ouvrages et réseaux sensibles en matière de crise.	<i>(ex n°23 du projet)</i>
GO4. Organiser les acteurs et les compétences.	
Disposition 4.2 : Mettre en place un Schéma d'Organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) et par-delà clarifier les compétences des différents acteurs dans un contexte institutionnel très évolutif (GEMAPI, loi NOTRe...).	<i>(ex n°24 du projet)</i>
Disposition 4.3 : Faire émerger une culture de réseau entre acteurs de la même SLGRI, sur une base d'échange avec la CDRNM.	<i>(ex n°25 du projet)</i>
GO5. Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.	
Disposition 5.3 : Identifier les sites stratégiques pour les repères de crues, et identifier les parkings ou sous-sols à risque.	<i>(ex n°29 du projet)</i>
Disposition 5.4 : Améliorer la connaissance des aléas côtiers en intégrant les évolutions potentielles engendrées par les changements climatiques dans l'état des connaissances.	<i>(ex n°30 du projet)</i>
Disposition 5.5 : Définir une hydrologie de référence par bassin-versant ou fédération de bassins-versants adjacents.	<i>(ex n°32 du projet)</i>
Disposition 5.6 : Organiser la mobilisation du tissu associatif en construisant une nouvelle communauté autour de la thématique du risque.	<i>(ex n°33 du projet)</i>



Spécificités locales



EST-VAR	TOULON-HYÈRES
<p>Intégrer les réflexions de l'atelier national « Argens » dans la planification et les démarches opérationnelles d'aménagement du territoire (dispo 1.3 ex n°5 du projet)</p>	<p>Identifier des espaces de ralentissement ou de répartition des écoulements pluviaux en zones urbaines. (dispo 2.5 ex n°10 du projet)</p>
<p>Améliorer et intégrer la connaissance des enjeux environnementaux dans la conception des ouvrages et des projets. (dispo 2.7 ex n°13 du projet)</p>	<p>Prendre en compte la dynamique sédimentaire et les fonctionnalités écologiques des milieux marins dans la lutte contre l'érosion côtière. (dispo 2.8 ex n°14 du projet)</p>
<p>Développer la connaissance et les actions de réduction de la vulnérabilité des enjeux touristiques. (dispo 3.5 ex n°19 du projet)</p>	

Résultats du sondage

Résultats :

- Les diagrammes présentent le nombre de vote par disposition

> Retrouver le détail des résultats sur:

var.gouv.fr

rubrique
SLGRI ou CDRNM

Grand Objectif 2

Augmenter la sécurité des populations exposées en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques



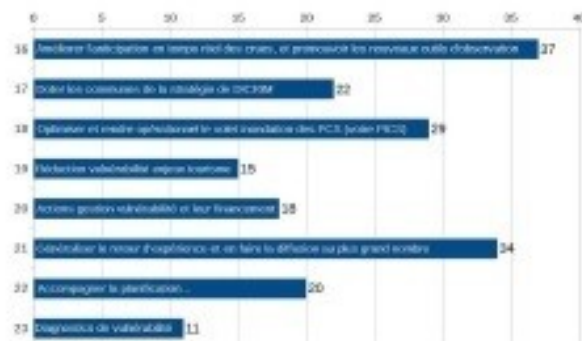
Grand Objectif 1

Mieux prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation



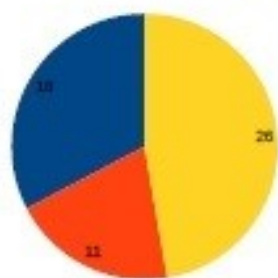
Grand Objectif 3

Améliorer la résilience des territoires exposés



Grand Objectif 4

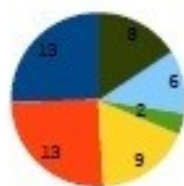
Organiser les acteurs et les compétences



- Mettre en place un schéma d'organisation des compétences Locaux de l'eau et par leur caractère des compétences des différents acteurs dans un cadre institutionnel très évolutif (SLGRI, la MCRIM).
- Faire émerger une culture de réseau entre acteurs de la même SLGRI, sur une base d'échange avec le CDRNM.
- Coordonner l'articulation des documents territoriaux.

Grand Objectif 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation



- Identifier les actions d'actualisation de la connaissance sur le risque de ruissellement.
- Identifier les axes stratégiques pour les réseaux de crues, et identifier les points de suivi ou de suivi à risque.
- Définir les règles d'aménagement de la zone littorale en fonction de nouvelles études géomorphologiques.
- Organiser la mobilisation du tissu associatif en construisant une nouvelle communauté autour de la thématique du risque.
- Continuer de promouvoir les campagnes d'information préventive et de sensibilisation des populations.
- Améliorer la connaissance des séries côtières en intégrant les évolutions potentielles engendrées par les changements climatiques dans l'état des connaissances.
- Définir une hydrologie de référence par bassin versant ou section de bassin versant adjacents.



PRÉFET DU VAR

Remarques, réponses libres à la fin du sondage

Sondage

Remarques

Dispositions

« Demander l'autorisation aux mairies pour des travaux fait sur les petits ruisseaux alimentés par les grosses pluies chez les propriétaires: en tubages, recouvrements, ... »



7, 9, 11

« Prendre en compte les cours d'eau sur leur bassin versant complet sans tenir compte des limites administratives. Il en serait de même pour les ruissellements. »



1, 4

Sondage

Remarques (Suite_1)

Dispositions

« Le SDAGE précisant que *la création d'EPAGE ou EPTB est pertinente quand il y a déficit de structure de bassin versant, besoin de structuration de la maîtrise d'ouvrage en particulier pour les thématiques d'hydro morphologie ou d'inondation, nécessité d'évolution des structures existantes du fait de la mise en place au niveau des EPCI de la compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations* C'est exactement le cas du TRI Toulon-Hyères »

26, 24

« Il faut réaliser des études hydrologiques des bassins versants. Comment peut-on prétendre faire un PAPI sans ces études ? »

1, 32

Sondage

Remarques (suite_2)

Dispositions

« Les bassins de rétention doivent être pris en compte dans les PLU(s) des communes concernées. »

1, 7

« Respecter les zones humides. »

6, 13

« Travaillons plutôt à vivre avec le risque inondation (réduction de vulnérabilité, culture du risque, plan "ORSEC", etc.) »

18, 23, 28

Sondage

Remarques (suite_3)

Dispositions

« L'urbanisation galopante et l'extension des zones d'activités ou industrielles de ces dernières années, combinés à la sous estimation de la taille des bassins d'orage augmenté de l'intensité croissante des épisodes pluvieux ont rendu les ouvrages hydrauliques (fossés, rivières, pont, tunnels...) sous dimensionnés. Des études sérieuses amenant à des curages ou des recalibrages de ces ouvrages devraient être entreprises. »

10, 15, 23

« Arrêtons de faire croire que l'on va résoudre le problème des inondations par des ouvrages ou des travaux d'entretien qui ont souvent un fort impact sur l'environnement. »

6, 18, 28

Sondage

Remarques (suite_4)

Dispositions

« Ne faudrait-il pas travailler aussi sur la "désimperméabilisation" de notre cadre de vie (matériaux semi perméables pour les routes et les parkings, retour du végétal en ville, extension des espaces verts, génie écologique et pratiques favorables à l'infiltration de l'eau en milieux agricoles et naturels, etc.) ? »



6, 7, 13

- « -Inviter en CDRNM un représentant des tribunaux
- Limiter l'érosion des berges en les classant : EBC /loisirs sur 10 m minimum
- Améliorer la cohésion, le partage, les échanges sur le terrain
- Mutualiser les réunions/échanges (Contrat Baie, Natura, Syndicats...)
- Partenariat avec les médias audio visuels pour campagnes PUB
- Cahier de doléances dans les mairies. »



24, 26, 28

Sondage

Remarques (suite_5)

Dispositions

« il faudrait prendre en compte les grands projets d'infrastructure dans le lit majeur de l'Argens: déviation routière à Roquebrune sur Argens et surtout viaduc de 4,5 KM (ligne nouvelle?) dan le lit majeur au Muy ! Il faudrait également faire les travaux d'urgence listés dans le rapport Lefort en 2010, au niveau de la confluence de la Nartuby et de l'Argens : ensablement, digues fragilisées, réouverture d'ouvrages de décharge.»

1, 5, 12



Pour continuer ou pour mémoire...

* Des remarques ? des suggestions ?

Écrivez nous aux adresses suivantes :

ddtm-slgri-toulon-hyeres@var.gouv.fr

ddtm-slgri-est-var@var.gouv.fr

* Retrouvez tous les documents sur le site de la Préfecture :

www.var.gouv.fr

- Accueil
- Politiques publiques
- Prévention, sécurité des biens et des personnes
- Risques naturels et technologiques
- Risque inondation
- Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation - SLGRI

